



DECISION N° 2023-460

Don au Musée d'art Hyacinthe Rigaud par Monsieur Jérôme Montcouquiol: Intégration au patrimoine communal d'une huile sur toile de Louis Bausil et d'une sculpture de Gustave Violet.

Direction de la Culture
Musée Rigaud

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers municipaux,

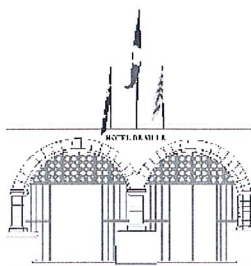
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 9 novembre 2022 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant que M. Jérôme Montcouquiol fait don à la Ville de Perpignan du tableau « San Marti » de Louis Bausil (Carcassonne 1876 - Perpignan 1945) et de la sculpture « Masque » de Gustave Violet (Thuir 1873- Perpignan 1952), comme exprimé dans sa proposition datée 1 juin 2022, ci-après annexée ;

Considérant que ce don comprend deux œuvres, une huile sur toile représentant l'atelier de Gustave Violet à San Marti avec les dimensions suivantes : hauteur 61.5 cm, largeur 74.5 cm d'une valeur de 4 500 € (quatre-mille-cinq-cents euros) et une sculpture en bronze, représentant un Masque de femme avec les dimensions : hauteur 29 cm, largeur 18 cm, profondeur 11 cm d'une valeur de 5 500 € (cinq-mille-cinq-cents euros) ;

Considérant qu'il s'agit de deux artistes roussillonnais liés d'amitié avec Aristide Maillol, George Daniel de Monfreid et Etienne Terrus et que les liaisons professionnelles de ce groupe d'artistes, leur production et l'influence qu'ils ont eue, les uns sur les autres, est bien représentée dans les quatre salles du musée dédiées aux artistes roussillonnais ;



Considérant que le musée d'art Hyacinthe Rigaud possède déjà quatorze œuvres du peintre Louis Bausil et neuf du sculpteur Gustave Violet ;

Considérant que la commission scientifique régionale d'acquisition des collections des musées de France a donné un avis favorable à l'acquisition de ces œuvres le 22 novembre 2022 ;

Considérant l'intérêt artistique que représentent ces dons, qui seront inscrits à l'inventaire de la Ville et viendront enrichir avec pertinence les collections du Musée d'art Hyacinthe Rigaud ;

Considérant que ces dons sont consentis sans charge ni condition ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

La Ville de Perpignan accepte le don, ci-dessus défini, effectué par Monsieur Monsieur Jérôme Montcouquiol.

ARTICLE 2 :

Le comptable public est chargé d'intégrer ces œuvres d'art d'une valeur agréée et en l'état de 4 500 € (quatre-mille-cinq-cents euros) pour l'huile sur toile et de 5 500 € (cinq-mille-cinq-cents euros) pour la sculpture de bronze, dans le patrimoine communal.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier municipal sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Fait à Perpignan, le 28 AVR. 2023
066-216601369-20230428-172043-AU-J-1

ID Télétransmission :

Accusé reçu le : 28 AVR. 2023

Affiché le : 28 AVR. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

